

Collectif Alerte Incinérateur Planguenoual

ARPE Glaz Natur

Monsieur le commissaire enquêteur
Préfecture des Côtes-d'Armor
Direction des relations avec les
collectivités territoriales
Bureau du développement durable
1 place du Général de Gaulle
B.P. 2370
22023 – Saint-Brieuc cedex

Saint Brieuc le 16 février 2024

Objet : Contribution à la consultation publique concernant le dossier de réexamen IED et la demande de dérogation présentés par Kerval / UVE de Planguenoual

Monsieur,

L'étude des documents mis à disposition du public lors de cette consultation soulève plus de questions qu'elle n'apporte pas de réponse au problème des déchets des particuliers. Et des entreprises.

Kerval et les bureaux d'étude partent du principe d'une date de mise en service acquise et sur des chiffres fortement remis en cause par d'autres déposants.

La justification de ce nouvel incinérateur se trouve dans la production de CSR (combustible solide de récupération) dont la production par l'usine de Tyvalo n'a pas trouvé de débouché sur le département voir même en France.

Les élus du département préfèrent avoir des chaudières à bois pour encourager la filière bois-plaquette liée fortement à l'agriculture et au bocage.

La solution n'est pas de construire un incinérateur à 100-120millions d'euros mais la réduction des déchets.

Pour cela :

- Accoler aux déchèteries des recycleries
- **Interdire les matériaux non recyclables,**
- **Allonger la durée de vie**
- **Réduction des OMr**
- Obliger les entreprises a mieux trier
- **Réduire les déchets d'entreprises dès la naissance des produits :**
- Accélérer la mise en place des composteurs